

Politique de tolérance zéro à l'égard des abus sexuels commis par les membres

Approuvée par: le Conseil

Date: 19 janvier 2017

Politique

L'Ordre des psychothérapeutes autorisé de l'Ontario (OPAO) impose à tous les inscrits la position de « tolérance zéro » concernant les abus sexuels sur les clients commis par n'importe quelle personne inscrite auprès de l'Ordre. Tout acte d'abus sexuel constitue un abus de pouvoir et une trahison de la confiance.

De plus, l'Ordre reconnaît la vulnérabilité de tous les clients et s'engage donc à garantir les normes d'exercice les plus élevées pour tous les inscrits, ainsi qu'un processus disciplinaire respectueux et transparent, accessible et sensible pour tous.